

Article 52 du Règlement

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 315.

[Texte]

Question n° 315—**Mme Mitchell:**

Quel est le coût estimatif total de la production spéciale d'une histoire humoristique du Canada montée conjointement avec l'organisme *Juste pour rire* et annoncée en avril 1992; quelle proportion de ce coût sera supportée directement ou indirectement par le gouvernement et par l'entremise de quels ministères ou organismes?

L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre des Communications):

Ministère des Communications

La production spéciale montée conjointement avec l'organisme *Juste pour rire* est financée par le secteur privé.

Selon nos informations, Téléfilm Canada, l'Office national du film et le Programme d'initiatives culturelles du Ministère n'ont pas été sollicités pour participer directement ou indirectement au financement de ce projet d'histoire humoristique du Canada monté en collaboration avec l'organisme *Juste pour rire*.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA PÊCHE DANS LA RÉGION DU CANADA ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je demande l'autorisation, conformément à l'article 52 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de débattre une question extrêmement urgente, soit la crise dans le sec-

teur de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador et dans d'autres régions du Canada atlantique.

Étant donné que la Chambre des communes est sur le point d'ajourner pour l'été dans 21 heures, c'est la dernière occasion que nous avons aujourd'hui d'entamer un débat convenable sur la crise dans le secteur de la pêche, plus précisément à Terre-Neuve et au Labrador, mais également dans le reste du Canada atlantique.

Je demande à la présidence d'examiner cette requête pour qu'un débat d'urgence puisse avoir lieu aujourd'hui.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je crois que vous vous rendez compte que mon intervention porte sur exactement la même question. Nous estimons que la situation est urgente, étant donné l'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique et la dévastation non seulement de cette ressource, mais également des habitants de cette région, notamment de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Il faut prendre des mesures d'urgence pour protéger cette ressource et pour faire face aux problèmes des habitants de cette région.

DECISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Il y a quelques jours, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, et le député de Nanaimo—Cowichan, puis par la suite une quarantaine d'autres députés ont demandé la tenue d'un débat d'urgence sur la situation relative à la pêche de la morue du nord.

• (1520)

Je rappelle que la demande indiquait que les pêcheurs veulent savoir quel genre de stratégie à court et à long termes le gouvernement entend appliquer, etc.

J'ai écouté très attentivement les questions et réponses pendant plusieurs jours. Il ne fait aucun doute que la question est importante et qu'elle préoccupe tous les députés.

Après avoir bien examiné la question, conformément à l'article 52 du Règlement, je suis en mesure d'accéder à la demande concernant la tenue d'un débat d'urgence. Nous faisons cependant face à un dilemme puisque le 9 juin dernier la Chambre a adopté un ordre de prolongation des séances jusqu'à 22 heures. En outre, plus tôt aujourd'hui la Chambre a adopté une motion concernant l'attribution de temps pour l'étude du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, ce qui exigerait, si nécessaire, une interrup-